

CHARTE D'UTILISATION DES FARTS

Circuit du TROPHEE DU **BEAUFORT**

et épreuves Savoie SAISON 2020-2021

Cette charte règlemente l'utilisation des farts fluorés sur toutes les compétitions de niveau départemental organisées en Savoie et pour toutes les compétitions faisant partie du Trophée du **Beaufort**(1). Le club est responsable de la faire appliquer auprès de toutes les personnes impliquées dans le fartage de compétition.

Cette réglementation est mise en place pour les raisons suivantes :

- protéger la santé des utilisateurs de fart
- réduire les coûts occasionnés par l'usage des produits hautement fluorés
- réduire les inégalités liées au fartage
- permettre aux entraîneurs de recentrer leur travail sur le coaching

Pour toutes les catégories sont interdits :

- les farts de glisse fluorés LF et hautement fluorés des gammes HF,
- les poudres fluorées
- les accélérateurs fluorés

Seul le fart CH sous forme solide est autorisé sans distinction de marque.

Parce que le respect de ces règles est basé sur la confiance, il est important que cette charte recueille l'assentiment de tous les acteurs concernés : élus, techniciens, entraîneurs, parents, compétiteurs. Une signature vaut acceptation et mise en œuvre des termes de la charte auprès de chaque compétiteur membre du club concerné.

NB : une application de fluor clean pourra avoir lieu sur certaines courses sur certaines catégories de façon aléatoire en cours de saison.

Club de :

Le président du club :
(Tampon et signature)

Le ou les entraîneurs de clubs :
(Signature)

RETOUR POUR LE VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020 AU PLUS TARD (au Comité de ski de Savoie à l'attention de Nathalie DEMANGEAT).

Aucune inscription sur les courses régionales ne sera prise en compte sans le retour de ce document. De même qu'aucune inscription sur les courses nationales ne sera effectuée sans la signature par le club de la charte nationale.